

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à la nomination des Présidents des Instances
bassins créées par l'accord de coopération du 20 mars 2014
entre la Communauté française, la Région wallonne et la
Commission communautaire française relatif à la mise en
oeuvre des bassins enseignement qualifiant - formation -
emploi**

A.Gt 25-05-2022

M.B. 11-08-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 6 de l'accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à la mise en oeuvre des Bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi ;

Vu le décret du 24 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en oeuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 février 2022 relatif à la composition des Instances bassins créées par l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en oeuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés, pour une durée de 3 ans renouvelable, au poste de Président :

- de l'Instance du bassin EFE de Bruxelles : M. Laurent SCHILTZ ;
- de l'Instance du bassin EFE du Brabant-Wallon : M. Jacques SPELKENS ;

- de l'Instance du bassin EFE de Wallonie - Picarde : M. Philippe DELFOSSE ;

- de l'Instance du bassin EFE de Hainaut Centre : M. Vincenzo MARAGLIANO ;

- de l'Instance du bassin EFE de Hainaut Sud : M. Renaud BIERLAIRE ;

- de l'Instance du bassin EFE de Namur : Mme Fabienne TINANT ;

- de l'Instance du bassin EFE de Luxembourg : M. Gilles SEVERIN ;

- de l'Instance du bassin EFE de Liège : M. Benjamin WERY ;

- de l'Instance du bassin EFE de Huy - Waremme : Mme Françoise WIBRIN ;

- de l'Instance du bassin EFE de Verviers : M. Alain BODSON.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 mai 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Education,

C. DESIR